



## Indexation de la contribution réduite 2026- 2027

Vous trouverez en pièce jointe une correspondance concernant **l'augmentation de la contribution réduite prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2026 que vous pouvez remettre à vos parents utilisateurs.**

- À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, **la contribution des parents pour les services de garde**

**éducatif passera de 9,35 \$ à 9,65 \$ par jour.**

- Il est important de noter que, malgré cette augmentation, les responsable en services éducatifs (RSE) en milieu familial régi et subventionné ne conserve que 7 \$. Le montant additionnel de 2,65 \$ est destiné au ministère de la Famille (MF).
- Les RSE conservent le montant de 2,65 \$, lequel sera ensuite soustrait du versement de sa subvention.

## LETTRE AUX PARENTS

### Projet de règlement 26.11.2025

---

Le 26 novembre dernier, dans la Gazette officielle du Québec, le ministère de la Famille a avisé qu'il apportait une modification à l'article 73 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Nous vous invitons à consulter le document ci-joint, plus particulièrement à la page 2, article 73, et à prendre connaissance de la modification.

**Celle-ci est en lien avec la visite de la résidence, lors du**



renouvellement de la  
reconnaissance.

[LIRE LA SUITE](#)



## Vérification des absences d'empêchements

La vérification des absences d'empêchements (VAE) est renouvelable aux 3 ans. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vos documents soient à jour.

**IMPORTANT:** Pour les RSE qui sont reconnues auprès des bureaux coordonnateurs l'**Attrait Mignon** et **Les Joyeux Calinours**, vous devez **prévoir un délai d'au moins 6 semaines** pour la réception du résultat des VAE.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce que prévoit le *Règlement sur les services éducatifs à l'enfance*, aux articles **6.1 à 6.5** ainsi que le *Guide sur la VAE*, à l'article **4.2**.

- [Site ministère de la Famille](#)
- [Guide sur les VAE](#)
- [RSGÉE](#)

## Visite de conformité - Logement d'un locataire

---

### Mise en situation

Lors d'une visite de conformité, l'agente a demandé à la RSE de faire vérifier les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone situés dans le logement occupé par son locataire, lequel est attendant à la résidence. La porte séparant le logement du locataire et le service éducatif est verrouillée des deux côtés, rendant cet espace inaccessible en tout temps au locataire et **ne fait pas partie de la résidence** où sont offerts les services éducatifs.

### Notre position

À la suite de vérifications, nos recherches nous ont menés à un jugement du Tribunal administratif du Québec ainsi qu'à la position du ministère de la Famille exposée dans le *Courrier du milieu familial* de septembre 2019 et d'octobre 2014 que vous trouverez ci-joints.



Ces références confirment que la RSE n'était pas tenue de se conformer aux demandes formulées par l'agente de conformité. Nous vous invitons à prendre connaissance de ces documents .

- **Jugement Tribunal administratif**
- **Courrier milieu familial septembre 2019**
- **Courrier milieu familial octobre 2014**

## Colloque de perfectionnement 2026-2027



### **Bonne nouvelle !**

Nous sommes très heureuses de vous annoncer que notre prochain **colloque de perfectionnement** aura lieu le **14 novembre 2026!**

📍 **Lieu** : Cégep Édouard-Montpetit, à Longueuil

Une journée inspirante, enrichissante et rassembleuse vous attend!

Tous les détails vous seront communiqués au cours des prochains mois.

 **Notez la date à votre agenda — on a déjà hâte de vous y retrouver !** 

# Changement au sein de l'exécutif de l'ADIM Montréal

Nous souhaitons vous informer que **Mme Caroline Rioux**, Secrétaire-Trésorière de l'ADIM Montréal, a pris la décision de **quitter son poste au sein de l'exécutif**, poste qu'elle occupait depuis dix ans. Nous tenons à la remercier chaleureusement pour son **dévouement, son engagement envers la reconnaissance des RSE** et le **professionnalisme** dont elle a fait preuve tout au long de son mandat.

Conformément à nos **Statuts et règlements**, en cas de démission, le poste vacant peut être pourvu par une déléguée se portant candidate, qui sera élue par le Conseil des déléguées jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Nous avons donc le plaisir d'annoncer que **Mme Josée Benoit** a été **élue à l'unanimité** lors du Conseil des déléguées extraordinaire du 11 novembre dernier pour occuper le poste vacant de Secrétaire-Trésorière jusqu'à la prochaine assemblée générale à l'automne 2026. Nous lui souhaitons la **bienvenue au sein de l'exécutif** et beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

## Le Comité exécutif,

France Lavallée, Présidente

Rachel Gagnon, Vice-présidente

Josée Benoit, Secrétaire-Trésorière



[CNESST - RSE](#)



[Assurance emploi -](#)

[Gouvernement du Canada](#)



[La Personnelle CSQ -](#)

[Assurances auto et habitation](#)